

Compte-rendu de l'AG SCI Terres du Fougueyra du 5 novembre 2017

L'ordre du jour:

- Accueil et rapport moral de la gérance
- Rapport d'activité 2016-2017
- Bilan comptable de l'année 2016
- Discussion
- Parole à nos fermiers

Bonjour,

*Vous recevez ce compte-rendu par courrier car la SCI n'a pas votre adresse mail ou celle que vous nous aviez donnée est désormais invalide. Aussi, merci d'avance, pour des économies de frais d'envoi, de faire connaître **votre mail** en l'envoyant à :*

catherine.taverny@modulonet.fr

Un grand merci d'avance !

La séance est ouverte avec Françoise Gross comme présidente de l'assemblée générale

La première assemblée générale est ouverte.

Le quorum qui correspond à la moitié des sociétaires (soit 181 pour un total de 362) n'est pas atteint car il y a seulement 63 sociétaires présents et représentés.

La première assemblée générale est donc annulée.

La deuxième assemblée générale est immédiatement convoquée conformément aux statuts de la SCI (25 présents).

Rapport moral

L'idée d'origine visant l'acquisition collective de terres sur Flaujagues afin de cultiver la terre autrement, avec respect, de consommer le plus localement possible des produits de qualité, continue de se concrétiser aujourd'hui grâce à la présence de nos 3 fermiers, qui sont des personnes productives et intéressantes.

Ce concept est à faire vivre dans le temps. Cela reste un défi difficile, une tâche lourde mais l'enthousiasme est présent. Bientôt, nous aurons le plaisir de fêter les 10 années de la SCI.

En référence aux paroles si sages de Pierre Rabhi, notre objectif en tant qu'êtres humains doit être de créer de l'harmonie entre nous et la terre.

Rapport d'activité

- Le dossier en vue de la modification des statuts de la SCI a été déposé au Greffe du Tribunal. Il porte sur les changements suivant :
 - nouveau cogérant Patrice Provost (qui a remplacé Didier Guyot)
 - l'adresse du siège social de la SCI. Dorénavant la SCI dépendra de la chambre de commerce de Libourne.
 - la mise à jour du fichier général des sociétaires avec les entrées et les sorties suite aux ventes / achats des parts depuis 2011

Siège social

Chez Monsieur NIVELLE 3 Le Pas du Moulin 33620 CEZAC

Depuis 2011, 15 sociétaires sont sortis de la SCI et 10 sociétaires nouveaux sont entrés. Le mouvement des parts a concerné 93 parts. La SCI a dû racheter pour 1400 € de parts et a revendu pour 400 € de parts à 2 sociétaires. Au cours de cette AG, aucune demande de vente de parts n'est à traiter. En 2018, un sociétaire présent déclare qu'il est prêt à racheter des parts si le besoin se présente.

- Impôts fonciers
Pour 9 hectares, la SCI paie en taxe foncière 316 €. Le paiement est mensualisé (31€/mois)
Il est décidé de ne pas réclamer la taxe chambre d'agriculture sur nos fermiers.
Ce point est porté à un vote spécifique : résultats
 - contre : 0
 - abstention : 0
 - pour : unanimité des personnes présentes
- Assurance Groupama de la SCI
La question s'est posée de savoir si elle était véritablement adaptée. Les cogérants ont interrogé leur propre assurance ou mutuelle sans résultat intéressant.
Actuellement, notre assurance permet de disposer d'une RC. Son coût est de 256,73 €/an.
Cette somme paraît élevée à certains sociétaires. Il est décidé d'interroger le Crédit Mutuel
- Un acte notarié est en cours. Il est relatif au remembrement qui est survenu entre les parcelles appartenant à Julien et celle appartenant à la SCI (parcelle 86). Il s'agit d'un échange amiable, qui a été matérialisé par un bornage effectué par un géomètre.

Vote du rapport d'activité : résultats

- contre : 0
- abstention : 0
- pour : unanimité des personnes présentes

Bilan financier

Deux questions sont posées :

1. ne serait-il pas judicieux d'ouvrir un compte d'épargne afin de faire fructifier les 9000 € ? au vu du taux actuel, le gain serait minime, environ 50€, mais cela paierait la location de la salle municipale.
2. Combien la SCI pourrait-elle éventuellement prêter aux fermiers si le besoin s'en faisait sentir ? la réponse est : 3000 €

Vote du bilan financier : Résultats

- contre : 0
- abstention : 0
- pour : unanimité des personnes présentes

DETAIL DES MOUVEMENTS FINANCIERS 2016

	Dépenses	Recettes
Solde en banque au 1er Janvier 2016		8507,61
Fermages encaissés en 2016		1960,00
Mouvement de parts	1400,00	1800,00
Frais AG	23,00	
Assurances	206,73	
Frais administratifs		
Charges diverses		
Frais d'Investissement		
Affranchissement		
Frais Bancaires	50,00	
Impôts Fonciers	312,00	
	312,00	312,00
Document arpentage	984,00	
location salle AG	50,00	
frais repas	75,4	
résultat	658,87	
	4072,00	4072,00
Solde au 31 décembre 2016		9166,48

BILAN

ACTIF		PASSIF	
Terrain	65000		
Actif immobilisé	65000	Capital	77900
créances	0	report à nouveaux	-4392,39
		résultat 2016	658,87
Crédit coopératif	9166,48		
Actif circulant	9166,48	Dettes	0
TOTAL	74166,48	TOTAL	74166,48

La parole à nos fermiers

- Laure

Laure est excusée pour son absence.

Elle a fait parvenir aux cogérants le petit résumé suivant :

« Cette année n'a pas été facile car mes cultures de fraises ont finalement été trouvées par les fameuses petites mouches qui détériorent les fruits avant leur maturité mais j'ai quand même réussi à gagner quelques milliers d'euros car j'ai misé sur la transformation (confitures et sorbets).

L'an prochain je double ma superficie de fraises et je devrais commencer à récolter des mûres, des cassis et quelques framboises. Les groseilles ne se plaisent pas trop. Elles attrapent toutes les maladies du secteur.

De plus cela se passe très bien avec l'AMAP, ils sont tous très gentils et compréhensifs et je pense qu'une très bonne base de confiance et de respect mutuel s'est créée ! »

- **Marion**

Elle habite désormais dans une maison sur Flaujagues au niveau du bourg.

Son entreprise prend de l'ampleur petit à petit. Son objectif est toujours de cultiver sur des planches sans engins motorisés. Le seul moteur existant est celui de sa pompe. Son puits fait 6 m de profondeur et n'a pas manqué d'eau durant l'été.

Marion a augmenté son nombre de paniers (équivalent 20/sem). Le prix de son panier varie de 13€ à 20€ en Amap et dans ses autres circuits il est de 15€.

Elle a embauché une apprentie à mi-temps qu'elle paye. Cela va lui permettre d'augmenter plus vite sa production. Marion a programmé de pouvoir se verser un salaire de 900 € à partir de 2019.

Elle va acheter une serre mobile de 100m². Elle a reçu un prêt d'honneur de 3000 € grâce au club « Cigale du Libournais » qui la soutient pour cet achat. Elle remboursera le club dans 4 ans.

Elle va planter une haie champêtre et fruitière de 210 m linéaires avec Arbres et Paysages. Elle va d'ailleurs organiser avec Laure un chantier le 10 décembre 2017. Les sociétaires sont les bienvenus.

Marion a aussi en projet de planter une forêt comestible (étagement de végétation avec des espèces produisant des fruits comestibles pour l'homme) ; cela fait partie des éléments qui peuvent être présents en permaculture.

- **Julien**

Julien est en meilleure santé. Depuis le mois d'août il fait le marché sur Bruges en centre-ville (place de l'hôtel de ville le samedi matin de 7h30 à 13h00) et cela depuis Aout 2017. Il a eu quelques difficultés à s'imposer au départ face aux autres stands de revendeurs de légumes mais désormais il a une place et vend tous les légumes qu'il apporte.

Points divers

- Il est décidé de permettre à nos 3 fermiers de se créer une liste de sociétaires de la SCI d'accord sur le principe de recevoir par mail leur demande de coup de main lors de chantiers participatifs. Une annonce spéciale en ce sens va être faite par les cogérants auprès des sociétaires. Ces derniers contacteront directement Marion pour leur inscription, charge à elle de diffuser cette liste à Laure et Julien.
- Il est indiqué qu'en 2018, la durée légale du bail de Julien sera atteinte (9 ans - renouvellement par tacite reconduction – à signaler si on ne veut pas le reconduire).
- La séparation de parcelles avec une haie : actuellement la SCI est propriétaire des 9 ha. Il conviendra que chacun des deux fermiers, Laure et Julien, prévoient une distance de 2m par rapport à la ligne de bornage qui sépare leurs parcelles afin d'anticiper une division des terres en 2 propriétés différentes.
- Il est décidé que la prochaine AG de la SCI aura lieu un dimanche plutôt vers fin septembre 2018 afin de bénéficier d'une météo estivale. La réunion devrait se tenir sur les terres de Marion (toiles, barnum à prévoir)
- Gestion de la SCI pour l'année à venir : le quitus est donné aux gérants à l'unanimité des personnes présentes

L'ensemble des points ayant été abordé, l'AG est déclarée terminée. Remerciements à tous.

Pour toutes demandes et renseignements concernant la SCI, le contact email est le suivant : catherine.taverny@modulonet.fr